

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à dix-huit heures trente
En exercice : 10 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,
Présents : 7 régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Absents : 3 Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,
Jacqueline CABROL.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, TONON
Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e) : RUIZ Benoit ; KAMILLE Abou-kanh ; LECUTIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : BERNA Martine

Délibération N°2024_D40

Objet : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des
comptes sur le contrôle du recours aux prestations intellectuelles confiées
à des cabinets extérieurs par la Communauté d'agglomération de Castres
Mazamet pour les exercices 2019 et suivants.

Date convocation :

28 novembre 2024

Date affichage :

28 novembre 2024

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté
d'agglomération de Castres-Mazamet, dans le cadre d'une enquête sur le recours
aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs, pour les exercices
2019 et suivants.

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet en
date du 18 novembre 2024.

Conformément à l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières la chambre
doit adresser ce rapport aux maires de toutes les communes membres de cet
établissement public.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette communication et de
procéder au débat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Prend acte de cette communication et procède au débat.

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

Fait à Boissezon le 6 décembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**

Le 6 décembre 2024